

SCT/28/7 ORIGINAL : ANGLAIS DATE : 14 DÉCEMBRE 2012

Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Vingt-huitième session Genève, 10 – 14 décembre 2012

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT adopté par le comité

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

- 1. Le président a ouvert la vingt-huitième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), souhaité la bienvenue aux participants et invité M. Francis Gurry, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à prononcer une allocution d'ouverture.
- 2. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du SCT.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/28/1 Prov.) sous réserve de l'adjonction d'une subdivision du point 4, intitulée "Étude sur l'incidence éventuelle des travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels" (document SCT/27/4).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION

4. Le SCT a adopté le projet de rapport de la vingt-septième session (document SCT/27/11 Prov.) contenant les modifications demandées par les délégations de la Chine et du Pérou et par le représentant de l'INTA.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Droit et pratique en matière de dessins et modèles industriels – Projet d'articles et de règlement d'exécution

- 5. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCT/28/2 et 3.
- 6. Le président a déclaré que le SCT avait bien avancé sur le projet d'articles et de règlement d'exécution. Toutes les déclarations des délégations seraient consignées dans le rapport de la vingt-huitième session. Le Secrétariat a été prié d'établir des documents de travail révisés pour examen à la vingt-neuvième session du SCT, qui devraient rendre compte de toutes les observations formulées durant la présente session et qui mettraient en évidence les différentes propositions présentées par les délégations au moyen de crochets, de biffures, de soulignements ou de notes de bas de page.

Dispositions concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités, conformément à la décision de l'Assemble générale

- 7. Le groupe des pays africains a présenté une proposition relative à des projets d'articles concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités, en vue de leur insertion dans le traité sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels.
- 8. Le représentant de l'Union européenne, parlant au nom de l'Union européenne et de ses États membres, a présenté une proposition de résolution de la conférence diplomatique en supplément du traité sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels.
- 9. Le SCT a prié le Secrétariat de publier ces propositions en tant que documents du SCT pour complément d'examen par le comité à sa vingt-neuvième session.
- 10. Le président a indiqué en conclusion que le Secrétariat était prié de réviser le document SCT/28/4 afin d'inclure le texte des dispositions concernant l'assistance financière contenues dans les traités mentionnés dans la partie I du document SCT/28/4. Le document devrait être complété par des informations détaillées sur la pratique actuelle, à l'OMPI, en matière de financement de la participation des délégations aux réunions des assemblées créées par les traités administrés par l'OMPI.

Étude sur l'incidence éventuelle des travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels

11. À la suite de consultations informelles entre les délégations, le président a indiqué en conclusion que, sans préjudice des travaux concernant le projet de traité sur le droit des dessins et modèles, le Secrétariat était prié de prolonger de deux mois le délai prévu pour les enquêtes menées pour préparer l'étude (document SCT/27/4), le but étant de disposer d'un

échantillon de données plus large grâce à la transmission de nouvelles réponses et à la possibilité de modifier ou de compléter les réponses antérieures. L'étude devrait être mise à jour en vue de son examen par le SCT à sa vingt-neuvième session, à la lumière des réponses additionnelles reçues. La structure générale de l'étude devrait être maintenue. Certaines délégations ont estimé qu'une telle demande était formulée à titre exceptionnel.

12. Le président a en outre indiqué, en conclusion, que le Secrétariat était prié d'établir un document distinct décrivant le lien entre le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et le projet de traité sur le droit des dessins et modèles.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

13. Le président a souligné qu'aucune intervention n'avait été faite au titre de ce point de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

Vingt-neuvième Session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT/29)

- 14. Le président a annoncé la semaine du 27 au 31 mai 2013 comme dates provisoires pour la vingt-neuvième session du SCT.
- 15. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président contenu dans le présent document.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

16. Le président a prononcé la clôture de la session le 14 décembre 2012.

[Fin du document]